



Présence d'enfant sur le lieu de travail

Par **CEPJnico**, le **07/07/2011 à 11:50**

Bonjour,

Est-il autorisé d'amener son enfant sur son lieu de travail (privé, collectivité, établissement public...) pendant son temps de travail et quel article de loi précise ce renseignement ? Dans cette situation quelle est la responsabilité en cas d'incident (accident, incendie,...) La question se pose aussi pour un salarié qui serait en congé.

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/07/2011 à 12:23**

C'est le régime de responsabilité s'appliquant à toute personne dans les locaux (un visiteur) Quant à avoir le droit ou non d'amener un tiers sur son lieu de travail, c'est du ressort de l'avis de l'employeur

Par **CEPJnico**, le **07/07/2011 à 14:09**

Merci